

CONSEIL MUNICIPAL-COMMUNE DE LA VERDIERE

| | |
|--|---|
| Date | 08/08/2022 |
| Lieu | Salle du Conseil Municipal |
| Présents | Jean-Philippe BERSIA, Edmond BLANC, Frédéric BUISSON, Jean-François CHARRAT, Danielle ENJARLAN, Muriel GILLET, Sandra LIZANO, Gérard MARIGNANE, Francis PAYAN, Gilles ROGIER, Gisèle VAUQUOY, Francine PIEULLE IKHLEF, |
| Absents | Stefano BLANC VIDAL Dominique, VIDAL Jean-Michel, BOURASSEAU Éric, |
| Procurations | Denis DUVAL à Gérard MARIGNANE Nicole THEILLOUT à Sandra LIZANO |
| Quorum | 12 en début de séance Madame BEAUDUEN arrive à 18h16 |
| Heure d'ouverture de la séance | 18h00 |
| Heure de clôture de la séance | 20h17 |
| Présidence | Monsieur le Maire Gilles ROGIER |
| Secrétaire de séance | JF CHARRAT est élu secrétaire de séance |
| Public | Oui dans le respect des règles sanitaires en vigueur |
| <p>Le registre des délibérations de la séance précédente a été notifié à chaque élu pour signature</p> | |

SECRETARIAT GENERAL

| Dossier N°1 : | Approbation du procès-verbal du CM du 25 juin 2022 |
|---------------|--|
| <i>Débat</i> | Gilles ROGIER met à l'approbation des élus le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 25/06/2022. Sans remarque |
| <i>Vote</i> | Pour : à l'unanimité Contre : Abstention : |

Question de Edmond BLANC sur le départ de Dominique VIDAL. Le Maire met en évidence les valeurs et le travail accompli par Monsieur et Madame VIDAL. Jean-François CHARRAT indique que cette question n'est pas à l'ordre du jour.

| Dossier n°2 | Approbation de la nouvelle convention pour les associations |
|--------------|--|
| <i>Débat</i> | Gilles ROGIER propose de laisser la parole à Madame VAUQUOY qui explique que les associations extérieures ne rentrant pas dans le cadre les conditions doivent participer financièrement à la location des salles avec une demande de documents à fournir, convention envoyer à toutes les associations Monsieur CHARRAT précise l'objectif de cette convention. Madame VAUQUOY lit la convention précisant les différents articles en matière de matériels, de débit de boissons ainsi que le respect de salle Monsieur CHARRAT indique que soit tout le monde possède les clefs, soit personne. Question Monsieur ROGIER demande qui possède les clefs et combien d'associations fréquentent les salles. Madame VAUQUOY indique que 3 associations sont en possession de clés. Il s'agit du foyer rural, de Rando-expo et du foyer Saint-Roch. Elle est |

| | |
|--------------------|--|
| | <p>incapable dire combien de clés circulent. Elle propose de mettre en place un digicode.</p> |
| | <p>Muriel GILLET propose une dérogation à la convention. Jean-François CHARRAT rappelle qu'il s'agit d'un document de portée générale et qu'il ne s'agit pas d'y intégrer des exceptions.</p> <p>Gisèle VAUQUOY reprend la lecture de la convention</p> <p>Francis PAYAN précise que l'état des lieux doit se faire systématiquement</p> <p>Jean-François CHARRAT demande une organisation pour la prise en charge de l'état des lieux.</p> <p>Madame VAUQUOY reprend la lecture des articles</p> <p>Monsieur BUISSON demande des explications sur l'article concernant les boissons - Madame VAUQUOY précise que pour la vente par les associations, il ne pourra être fait que conformément au code des débits de boissons, sans alcools forts.</p> <p>Monsieur le Maire propose de voter la convention telle qu'elle a été rédigée.</p> |
| <i>Vote</i> | <p>Pour : à l'unanimité Contre : 0 Abstention : 0</p> |
| Dossier N°3 | Présentation et Approbation du Plan |

| | |
|---------------------|---|
| <p><i>Débat</i></p> | <p>Gilles ROGIER informe qu'il laisse la parole pour expliquer le plan de sauvegarde à Monsieur CHARRAT. Le plan communal de sauvegarde n'est plus à jour et il doit être procédé aux modifications suivantes.</p> <p>Directeur des opérations de secours : M. ROGIER remplace M. CHATARD. Suppléant : Francis PAYAN</p> <p>Évaluation et Synthèse : Mme ENJARLAN remplace M. ROGIER, ASVP remplacé par la policière municipale, M. ZICGRAF remplacé par M. CHARRAT.</p> <p>Secrétariat et intendance Mme BEN ALI remplacée par Mme TARANZANO – Suppléant : Jean-François CHARRAT.</p> <p>Cellule technique : Francis PAYAN remplace G. MARIGNANE. Suppléant : M. BERSIA remplace ZICGRAF. Membres mobilisables : Mmes GILLET, BEAUDUEN, M. DUVAL.</p> <p>La sécurité civile doit intervenir toute l'année, précise Francis PAYAN.</p> <p>Communication : Laurent BLANC remplacé par le futur 2^{ème} adjoint – suppléant : Mme GILLET. Membres mobilisables : Sandra LIZANO, Nicole THEILLOUT, Francine IKHLEF.</p> <p>Accueil : Mme CHATARD remplacée par Mme VAUQUOY - Suppléant : Corinne BEAUDUEN. Membres mobilisables : Sandra LIZANO, Nicole THEILLOUT, Francine IKHLEF.</p> <p>Cellule veille : 1^{er} adjoint.</p> <p>Demande de créer à une ligne réservée + bureau Elodie pour centraliser, prévoir du matériel et regrouper dans une caisse, deux portables, fournitures administratives, locaux pour accueillir les secours pour la restauration et le sommeil, prévoir un portable, des téléphones portables. (<u>à créer</u>)</p> <p>Rédaction des fiches reflexes en commission de sécurité.</p> <p>La secrétaire Générale gèrera les bénévoles.</p> <p>Réinstallation de la sirène</p> <p>M. BERSIA interpelle M. CHARRAT sur la mise en place de la sirène qui indique que ce n'est pas le sujet du plan communal de sauvegarde. Monsieur ROGIER précise que pendant la rénovation de la mairie la sirène n'y était pas. Il précise que l'installation de la sirène n'a pas été financée dans la rénovation de la mairie et qu'il a signé le devis pour une réinstallation fin septembre.</p> <p>Monsieur CHARRAT propose un exercice réel.</p> <p>M. PAYAN précise que l'exercice définit les réflexes et les positions de chacun.</p> <p>M. ROGIER informe que les exercices sont à définir. Il félicite les membres de la commission de sécurité.</p> |
|---------------------|---|

| | |
|------|--|
| Vote | Pour : à l'unanimité Contre : 0 Abstention : 0 |
|------|--|

FINANCES

| | |
|---------------------------|---|
| Dossier n°1 | Subvention comité des fêtes pour concours de boules fete votive 2022 |
| <i>Débat</i> | <p>M. ROGIER informe que la commission extra communale des festivités a décidé que Le comité des fêtes pourra organiser le concours de boules déjà fait par leur service. Cette subvention est proposée pour 2300€</p> <p>M. CHARRAT demande que la parole soit donnée à M. GEORGES. Il explique le fonctionnement de cette manifestation sur 4 jours. 2000€ de subvention est destinée aux lots et 300€ au fonctionnement de ces journées.</p> |
| <i>Vote</i> | Pour : à l'unanimité Contre : 0 Abstention : 0 |
| Dossier N°2 : | Emprunt acquisition maison Fontanelli |
| <i>Débat</i> | <p>Gilles ROGIER expose les modalités de l'achat de la maison de la famille FONTANELLI. Il précise comment peut être utilisé le logement sur deux loyers, la réserve financière de la commune étant prévue pour la rénovation de l'école.</p> <p>Le prêt du crédit agricole est sur du taux variable, qui peut être réévalué tous les trimestres</p> <p>Une discussion s'engage sur le taux entre M. BLANC et M. ROGIER</p> <p>M BLANC explique que les taux sont fonction de la dette.</p> <p>Echanges entre élus sur le taux de crédit variable ou fixe.</p> <p>Le choix du CM se porte sur un taux fixe à 2.98% sur 14 ans</p> |
| <i>Vote</i> | Pour : l'unanimité Contre : 0 Abstention 0 |
| Questions diverses | |

| | |
|-------|---|
| Débat | <p>M. ROGIER précise qu'une personne a signé un contrat pour prendre la direction du centre aéré.</p> <p>M. BERSIA indique que des travaux sont prévus sur la Mourotte</p> <p>Les études de travaux de la STEP sont presque finies, la procédure suit son cours.</p> <p>M. MARIGNANE demande si une solution a été trouvée sur les ordures ménagères. Le débat s'engage sur le blocage des paiements ou d'éventuelles manifestations.</p> <p>M. CHARRAT souhaite saluer le travail remarquable de Jean-Michel et Dominique VIDAL démissionnaires, au cours des deux années qui viennent de s'écouler.</p> |
|-------|---|

PV arrêté le 08 aout 2022 à 20h17

Gille ROGIER

Le maire



Jean-François CHARRAT

Secrétaire de séance